

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais-Brionnais

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Charolais-Brionnais

Par arrêté en date du 18 août 2023, le Président du PETR du Pays Charolais-Brionnais a fixé l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°1 du SCoT du Pays Charolais-Brionnais au 20 septembre 2023 à 9h, pour une durée de 34 jours consécutifs, soit jusqu'au 23 octobre 2023 à 16h.

Commissaire enquêteur : Madame Séverine Lasserre, Formatrice-Conseil.

Objet de la modification :

- Prise en compte du projet d'inscription du paysage culturel de l'élevage bovin charolais sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité (Unesco),
 - Renforcement des prescriptions sur la qualité paysagère et architecturale,
 - Intégration de la nouvelle commune du Rousset-Marizy,
 - Précision des règles d'implantation des équipements de production d'énergie renouvelable,
 - Renforcement des prescriptions en matière de rénovation énergétique du bâti,
 - Précision des objectifs des politiques d'implantation commerciale,
 - Amélioration de la mise en œuvre des nouvelles mobilités,
 - Prise en compte du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne
 - Précisions sur le bon usage des Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) en zones agricoles, naturelles et forestières.
- Le dossier comprend le rapport de l'Autorité environnementale, dispensant de faire une évaluation environnementale.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires : scot@charolais-brionnais.fr

Dossier d'enquête publique consultable au siège du PETR du Pays Charolais-Brionnais, 7 rue des Champs Seigneur, 71600 Paray-le-Monial (support papier ou numérique sur demande) ;

et dans les mairies de :

- Bourbon-Lancy (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14 à 17h),
- Paray-le-Monial (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h),
- La Clayette (lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; mardi de 9h à 12h ; mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h15 ; jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h15 ; vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h45),
- Marcigny (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h),
- Charolles (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00),
- Gueugnon (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h),
- Chauffailles (: lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le mercredi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h),
- Digoïn (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h),
- Semur-en-Brionnais (lundi de 10h à 11h30 et de 14h à 16h30 ; mardi, mercredi, vendredi de 10h à 11h30).

Dossier disponible sur le site internet du PETR du Pays Charolais Brionnais à l'adresse suivante : <https://www.charolais-brionnais.fr/modification.html>

Observations à déposer à l'adresse mail suivante : enquete-publique-4829@registre-dematerialise.fr

Ou sur registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4829>

Permanences de la commissaire-enquêteur :

Jours	Horaires	Lieu de permanence
Mercredi 20 septembre 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Paray-le-Monial
Mercredi 20 septembre 2023	15h00 à 18h00	Mairie de Bourbon-Lancy
Vendredi 6 octobre 2023	9h00 à 12h00	Mairie de La Clayette
Vendredi 6 octobre 2023	14h30 à 17h30	Mairie de Marcigny
Jeudi 12 octobre 2023	9h00 à 12h00	Hôtel de Ville de Charolles
Jeudi 12 octobre 2023	14h30 à 17h30	Mairie de Gueugnon
Mardi 17 octobre 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Chauffailles
Mardi 17 octobre 2023	14h30 à 17h00	Mairie de Digoïn
Lundi 23 octobre 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Semur-en-Brionnais
Lundi 23 octobre 2023	14h00 à 16h00	PETR du Pays Charolais-Brionnais

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de sa réception par le président du PETR du Pays Charolais-Brionnais, au siège du PETR ainsi que dans les sièges des communautés de communes : Le Grand Charolais, Entre Arroux, Loire et Somme, Brionnais Sud Bourgogne, Communauté de Communes de Marcigny, Communauté de communes de Semur-en-Brionnais.

Le président du PETR du Pays Charolais-Brionnais publiera le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêteur sur le site internet du PETR pendant un an.